Image not found or type unknown

Prescription abandon de famille

Par **edward**, le **30/04/2009** à **19:11**

Bonjour,
j'ai été condamné en mon absence à une peine au pénal de 15 jours de prison ferme pour non paiement de pension alimentaire (abandon de famille).
Etant à l'étranger, le jugement ne m'a jamais été signifié.
Quand pourrais-je rentrer en France sans être inquiété ?
Merci.

Par **citoyenalpha**, le **01/05/2009** à **19:58**

Bonjour

la prescription de la peine en matière correctionnelle est de 5 ans.

Faute signification vous pouvez toujours faire appel du jugement prononcé.

Vous avez été condamné à une peine ferme faute de vous être présenté à l'audience.

Restant à votre disposition.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés